



## Démission contrat vacataire pour cdd, possible?

Par **moustik**, le **14/03/2008** à **19:03**

Je suis actuellement en contrat vacataire dans l'enseignement, je donne des cours en lycée professionnel à raison de 8h/semaine, et ce depuis fin novembre, jusqu'au retour de la personne que je remplace, soit une date inconnue puisque cette personne est en congé maternité et que, peut être, elle prend un congé parental (?).

Mais je viens de signer pour un emploi de responsable de secteur à 31h/sem, en disant à mon nouvel que je travaille déjà (je ferai donc 8h au lycée + 31h à l'ADAPAH pour commencer, puis 35h dès que je ne travaillerai plus au lycée). En fait, je voudrais bien arrêter mon contrat au lycée et passer à temps plein dans mon autre emploi, sachant que c'est un CDD (de + de 6 mois) et pas un CDI. Est ce possible de rompre mon contrat "vacataire" sans preavis? Mon contrat ne dit rien. Ou je me contente de ne pas résigner mon prochain contrat? car j'ai en fait plusieurs contrats à signer régulièrement de 30h, 40h, ou 60h.